CSA-M exceptionnel dédié à la création du Commissariat au Numérique de Défense

Paris, le 27 mai 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Secrétaire Général Pour l'Administration, Mesdames, Messieurs,

Ce CSA Ministériel exceptionnel est dédié à la création du Commissariat au Numérique de Défense (CND), qui sera, selon la volonté du ministre, l'acteur central du numérique pour les armées, directions et services.
Si cette décision semble louable vu la complexité de notre ministère, il n'en demeure pas moins que nous allons regrouper au sein d'une même entité des personnes d'origines très différentes. Ce commissariat au Numérique de Défense donnera le cap avec notamment des moyens humains extérieurs à l'actuelle Dirisi.
Si pour les agents de cette dernière, cette réorganisation devrait se faire sans trop de complexité, il n'en est pas de même pour les 160 personnels de la DGA qui doivent désormais se familiariser avec l'univers des forces et un encadrement à très grande majorité militaire. Pour l'UNSA Défense, ce changement d'univers est un changement substantiel significatif dans le paradigme professionnel des agents concernés, une vraie réorganisation qui ne dit pas son nom.

Bien qu'annoncés depuis 2024, les contours précis du futur CND ne se sont dessinés précisément que depuis peu de temps, sans compter sur l'AMIAD qui **« devrait »** rejoindre le CND une année plus tard. C'est à la hussarde, qu'une série de communication a été menée tant bien que mal pour respecter un calendrier très contraint, trop contraint pour l'UNSA Défense.

Forte de ce constat, l'UNSA Défense dénonce ces transferts d'agents au pas de charge. « Officiellement », très peu d'entre eux seront impactés par cette réorganisation puisque leur poste ne sera ni transféré, ni modifié « substantiellement ». Pour l'UNSA Défense, ce n'est pas la lecture qui est faite des textes, puisque pour exemple, les communes du Kremlin Bicêtre et de Paris sont 2 communes certes limitrophes mais bien considérées comme 2 résidences administratives selon le décret n° 2008-366.
Ce ne sont pas les règles régissant les déplacements temporaires qui s'appliquent dans ce cas. Autre exemple, un agent ne souhaitant pas rejoindre le CND, doit pouvoir bénéficier de l'accompagnement qui lui est dû. Il est à noter que le terme de substantiellement modifié évolue au fil des réorganisations…force est de constater, toujours dans le sens de la réduction des droits accordés aux agents.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

N'oublions pas qu'en régime de croisière (c'est-à-dire AMIAD incluse), le CND sera gréé à 93% par des agents issus de l'actuelle DIRISI, culturellement différente de la DGA. L'UNSA Défense est inquiète pour ces 160 personnels de la DGA qui pour un certain nombre ne rejoindront pas le CND. Pouvez-vous nous confirmer que ces agents seront bien accompagnés, quel que soit leur statut ?

Nous avions des inquiétudes quant au classement en Organisme Militaire à Vocation Opérationnelle du CND ayant pour conséquence de restreindre le dialogue social. Les travaux préparatoires nous ont permis d'éclaircir ce point et l'UNSA Défense remercie la Dirisi.

En résumé, je reprendrai les propos de nos élus au CSA R DGA : *« le simple retrait du sigle de la DGA sur l'en-tête d'une fiche de poste et son remplacement par celui du CND constitue une évolution très substantielle de cette fiche de poste. Nier cela, comme c'est actuellement tenté, relève de la méthode Coué, mais pas d'une réalité objective ».*

La semaine dernière, notre ministre a reçu les fédérations syndicales. Il a rappelé que les mesures actées devaient être appliquées bien que la chasse aux économies soit de mise. En 2024, au titre des mesures catégorielles, il a été acté la création d'une IFSE complémentaire pour les agents de la filière NUM. A ce jour, plus de 10% de ces agents ne bénéficient pas de la pleine mesure de cette IFSE complémentaire. Cette situation s'explique par des plafonds réglementaires « trop bas ».
Cette injustice limite l'impact de la mesure sur la fidélisation des agents du futur CND, l'UNSA Défense réitère sa demande faite plusieurs fois, à savoir, l'augmentation des plafonds des montants IFSE.

Autre sujet participant à la fidélisation, le logement. Plusieurs dizaines de familles occupant des logements du parc domanial seront priées de quitter les lieux dans un avenir proche … cela envoie un signal déplorable. Cela ne renforce pas le collectif de Défense. Que dire de la dernière création : le Centre d'Accompagnement à la Recherche d'Habitat (CARHa) qui commence fort en parlant de PAM 2025, un sigle inconnu pour le personnel civil de la défense. L'UNSA Défense s'interroge sur cette vision du collectif de Défense : un collectif à deux vitesses ? Un collectif, oui. Mais un collectif juste.

Nous ne pouvons pas terminer ces propos liminaires sans évoquer l'ambiance de travail dégradée au sein des CMG. La surcharge de travail est une chose, le management des équipes en est une autre, notamment à Rennes où l'UNSA Défense a rencontré de nombreux personnels en souffrance.

L'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute.